



CERTIFICAT DE SUPERFICIE PRIVATIVE "LOI CARREZ"

N uméro de dossier : 12173 [REDACTED]
Date du repérage : 24/11/2023

<p>Désignation du ou des bâtiments</p> <p>Localisation du ou des <i>bâtiments</i> :* Département:.....Hérault Adresse :.....Résidence Les Terrasses des allées du Bois 65 Terrasses des allées du Bois Bat 3, RDC, Porte 318, 34080 MONTPELLIER Commune :.....34080 MONTPELLIER Section cadastrale LS, Parcellaires) n° 0013 Désignation et situation du ou des lots de copropriété : , Lot numéro 318+251+582</p>	<p>Désignation du propriétaire</p> <p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : Success. [REDACTED] Adresse :.....Résidence Les Terrasses des allées du Bois 65 Terrasses des allées du Bois Bat 3, RDC, Porte 318, 34080 MONTPELLIER</p>
<p>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</p> <p>Nom et prénom : EXADEX Adresse :.....161 Rue Yves Montand 34080 MONTPELLIER CEDEX 4</p>	<p>Repérage</p> <p>Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives</p>
<p>Désignation de l'opérateur de diagnostic</p> <p>Nom et prénom :.....GRIZIAUX Bastien Raison sociale et nom de l'entreprise :.....FOCUS DIAGNOSTICS MONTPELLIER Adresse :.....2 ter avenue de la Cécile 34170 CASTELNAU LE LEZ Numéro SIRET :.....91232575000012 Désignation de la compagnie d'assurance : KLARITY Numéro de police et date de validité :.....ADIA00000017</p>	
<p>Surfaces et superficie en m2 du lot :</p>	

Surface loi Carrez totale : 46,89 m²
(quarante-six mètres carrés quatre-vingt-neuf)

Surface au sol totale : 59,20 m²
(cinquante-neuf mètres carrés vingt)



Résultat du repérage

Date du repérage : 24/11/2023
 DOCUMENTS REMIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE A L'OPERATEUR DE REPERAGE : NEANT
 REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (ACCOMPAGNATEUR) : EN PRESENCE DU DONNEUR D'ORDRE
 TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES DE CHAQUE PIECE:

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	5,33	5,33	
We	1,04	1,04	
Chambre 1	10,62	10,62	
Séjour	20,60	20,60	
Cuisine	5,76	5,76	
Salle de bain	3,54	3,54	
Loggia 1	0,00	1,85	Pièce non réglementaire
Loggia 2	0,00	7,47	Pièce non réglementaire
Sous-Sol • Cave 251	0,00	2,99	Pièce non réglementaire

SURFACES ET SUPERFICIE EN M2 DU LOT :

Surface loi Carrez totale : 46,89 m2 (quarante-six mètres carrés quatre -vingt -neuf)
 Surface au sol totale : 59,20 m2 (cinquante-neuf mètres carrés vingt)

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci -dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir..
 Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art 4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

IMPORTANT EN CAS D'ABSENCE DE DOCUMENTS :

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation Juridique des focaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès, malgré notre demande auprès du donneur d'ordre, au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lequel sont situés les dits focaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle est définie par la loi n°96-1107 du 7 décembre 1996 et par le décret n°97-532 du 23 mai 1997.

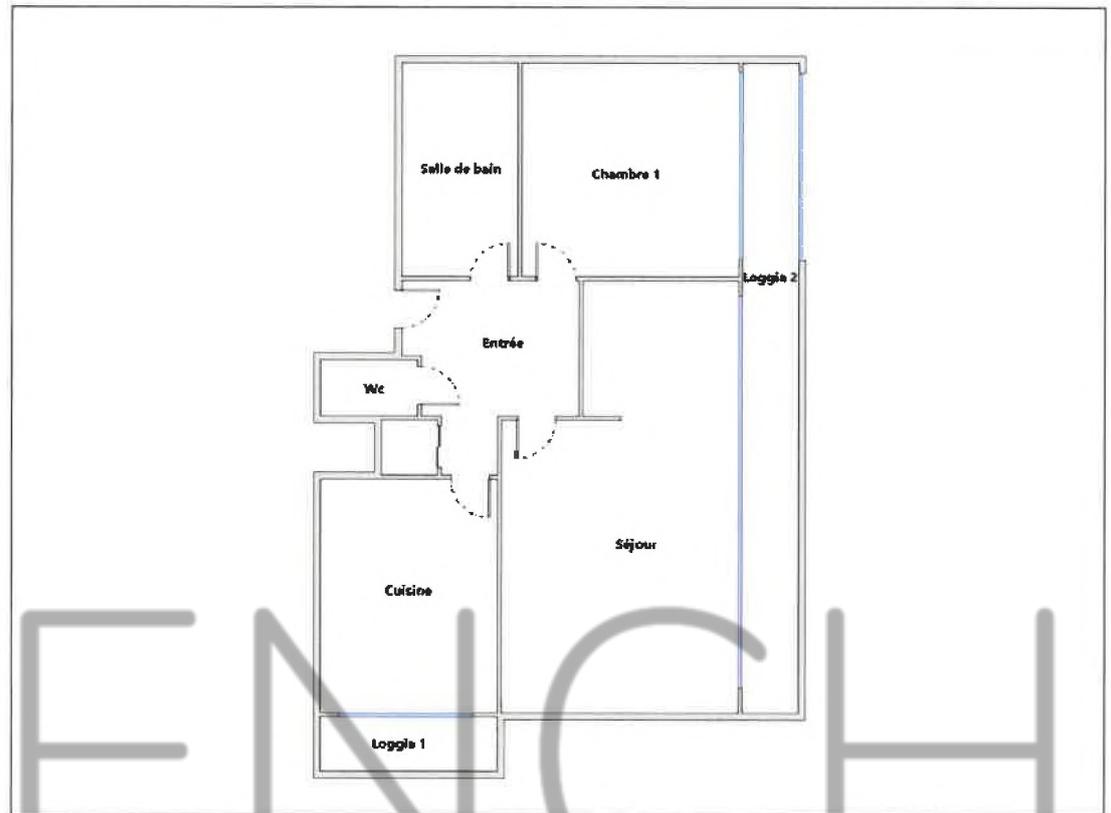
NOTA : La présente mission de mesurage ne rend compte de l'état de la superficie de la partie privative totale du lot qu'à la date de sa visite. Elle est valable tant qu'aucune modification substantielle de la structure ou du cloisonnement n'est réalisée consécutivement à des travaux. Le présent certificat ne vaut que pour le calcul de la superficie privative totale du lot. Le détail des surfaces indiquées n'est donné qu'à titre indicatif.

Fait à MONTPELLIER, le 24/11/2023

Par:GRIZIAUX Bastien


FOCUS EXPERTISES
 21er. avenue OC b Gallie
 34170 Castella-le-Lez
 Tél: 0157 070000 - Fax: 04 67 40 30 99
 EIRET JJ 155 571 W





Croquis non contractuel

VENNCH





DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

N° 283 2334640259785
établi le : 25/11/2023
valable jusqu'au : 24/11/2033

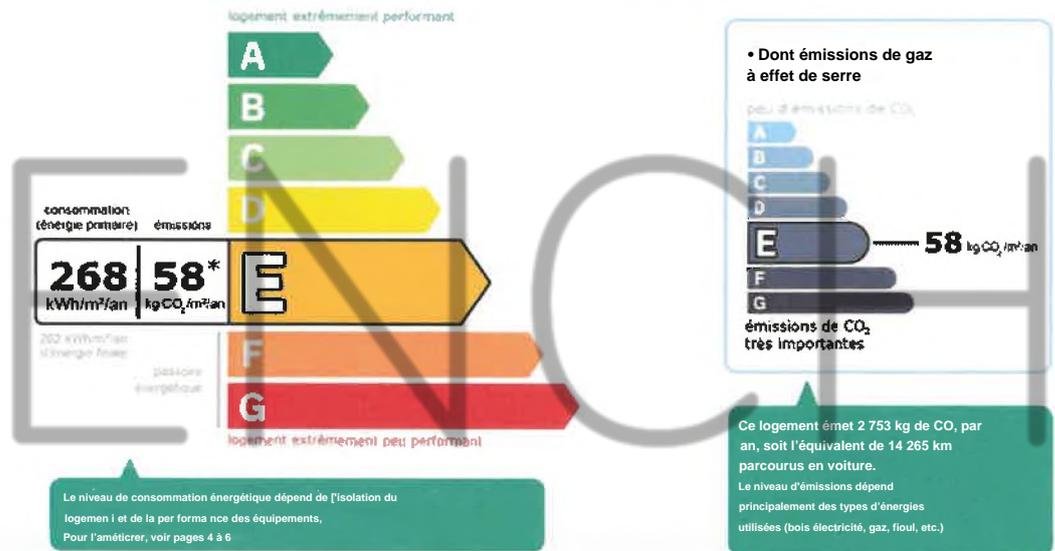
(logement, ...)

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : Résidence Les Terrasses des allées du Bois 65 Terrasses des allées du Bois Bat 3, RDC, Porte 318, (N° de lot: 318+251+582) 34080 MONTPELLIER
type de bien : Appartement
année de construction : 1948
surface habitable : 46,89 m2
propriétaire: Success.
adresse - Résidence Les Terrasses des allées du Bois 65 Terrasses des allées du Bois Bat 3. RDC. Porte 318. 34080 MONTPELLIER

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et d'un usage standard de chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires, sans compter pour vos besoins particuliers.



entre 660 € et 930 € par an

Estimation des coûts annuels d'énergie (hors taxes au 1er Janvier 2021 (s'incluent les acomptes))

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

FOCUS DIAGNOSTICS MONTPELLIER | Bastien GRIZIAUX
2 ter avenue de la Galine
34170 CASTELNAU LE LEZ
tel : 04 67 40 70 00

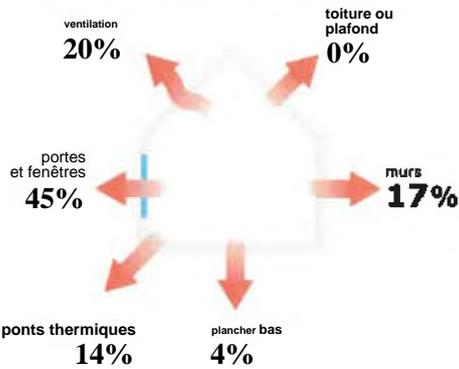
email : contact@focus-expertises.fr;
Bastien@focus-expertises.fr
n° de certification : 18463910
organisme certificateur : BUREAU VERITAS



FOCUS EXPERTISES
2 ter avenue de la Galine • 34170 Castelnaud-le-Lez
(M CT 40 70 00) contact@focus-expertises.fr
www.focus-expertises.fr



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE | MOYENNE | BONNE | TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorent le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe-eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).





Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
3 chauffage • Gaz Naturel	10725 (10 725 € f.)	entre 560 € et 7701	84 %
Fu O eau chaude A Gaz Naturel	1336 n 336€..	entre 70 € et 100 E	10%
\$h refroidissement			0 %
C éclairage • Electrique	205 (9€u)	entre 20 C et 30 C	9 %
•e auxiliaires 4 Electrique	324 (141 € f.)	entre 10 C et 30 E	9 %
énergie totale pour les usages recensés :	12 590 kWh (fl 2 201 kwh et.)	entre 660 € et 930 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de dim), et une consommation d'eau chaude de 95l par jour.

4 Seules les consommations d'énergie liées au chauffage, à la climatisation, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, production "eau chaude sanitaire", etc.) sont comptabilisées. Les consommations liées aux autres usages (réfrigérateurs, machines à laver, sèche-linge, etc.) ne le sont pas.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

4.1. * énergie finale
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver — 19°C
(Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture **soit -170€ par an**)

- astuces
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
 - Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Si climatisation, température recommandée en été — 28°C

- astuces
- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
 - 4 Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée * 95l/jour d'eau chaude à 40°C

6 d'eau chaude à 40°C
6 d'eau consommés en moins par jour, c'est -28% sur votre facture **soit -32€ par an**

- astuces
- * Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
 - Réduisez la durée des douches.

0 Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40l.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie





Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Mur en béton banché d'épaisseur S 20 cm donnant sur l'extérieur Mur en béton banché d'épaisseur S 20 cm donnant sur un hall d'entrée avec dispositif de fermeture automatique	insuffisante
— plancher bas	Plancher inconnu donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation avec isolation intrinsèque ou en sous-face	inoufante
^ toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
⊞ portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes bois, simple vitrage avec volets roulants aluminium Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
🔥 chauffage	Chaudière collective gaz classique installée avant 1981. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique
50 eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
🌡️ climatisation	Néant
🌀 ventilation	Ventilation naturelle par conduit
@ pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
C Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
A Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
• Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
⌵ Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.





Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux + ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack avant le pack), faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 5100 à 7700€

lot	Description	performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
Chauffage	Remplacer la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation. ▲ Travaux à réaliser par la copropriété	Rendement PCS = 92%
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage ▲ Travaux à réaliser par la copropriété	Rendement PCS=92%

2

Les travaux à envisager montant estimé : 26300 à 39400€

lot	description	performance recommandée
■ Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser en lien avec ta copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw ≤ 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
à Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. ▲ Travaux à réaliser par la copropriété	SCOP=4
5 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire ▲ Travaux à réaliser par la copropriété	COP = 4

Commentaires ;

Néant



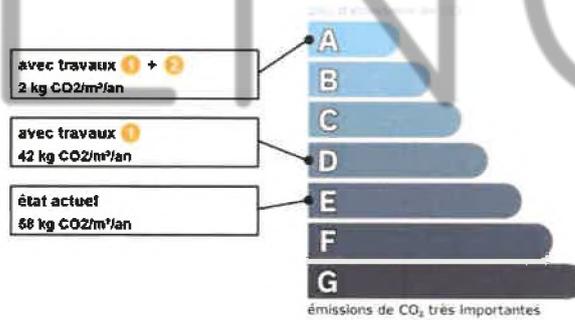


Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



émissions de CO₂ très importantes

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, La France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : UCIEI Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie; 14.25.1] Justificatifs fournis pour établir le OPE :
 Référence du DPE 12173 Néant
 Invariant fiscal du logement : N/A
 Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale LS. Parcelle(s) n°0013
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : ACL-DPE 2021
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau nationale! donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département	O Observé / mesure	34 Hérault
Altitude	W Donnée en ligne	53 m
Type de bien	P Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	= Estimé	1948
Surface habitable du logement	O Observé / mesuré	46,89 m ²
Surface habitable de l'immeuble	O Observé / mesuré	21364m
Nombre de niveaux du logement	P Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	O Observé / mesure	2,5 m

Enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1 Sud, Ouest	Surface du mur	P Observé / mesuré	13,19 m ²
	Type de local adjacent	P Observé / mesuré	extérieur
	Matériau mur	P Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Épaisseur mur	P Observé / mesure	≤ 20 cm
	Isolation	P Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	X Valeur par défaut	1948
	Surface du mur	P Observé / mesure	9,03 m
Mur 2 Nord	Type de local adjacent	P Observé / mesuré	un hall d'entrée avec dispositif de fermeture automatique
	Surface Au	P Observé / mesuré	41m ²
	État isolation des parois Au	P Observé / mesure	non isolé
	Surface Aue	P Observé / mesuré	5,57 m ²
	État isolation des parois Aue	P Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	P Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Épaisseur mur	P Observé / mesuré	≤ 20 cm



	Isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	X	Valeur par défaut	1948
Plancher	Surface de plancher bas	9	Observé / mesuré	46,89 m
	Type de local adjacem	P	Observé / mesuré	un bâtiment ou local à usage aube que d'habitation
	Type de pb	P	Observé, mesuré	Plancher inconnu
	Eolation; oi/non/ inconnue	P	Observé / mesuré	oui (observation indirecte)
	Année isolation	X	Valeur par défaut	1948
	Piafond	Surface de puncher haut	P	Observé/mesuré
Type de local adjacent		P	Observé / mesuré	un local chauffé
Type de ph		P	Observé; mesuré	Dalle béton
Isolation		P	Observé / mesuré	non
Porte-fndire 1Sud	Surface debater	P	Observé / mesuré	18,83 me
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Ouest
	Orientation des bares	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé, mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fort BS-tv nôtres battantes
	Type me nu lse rte	P	Observé / mesuré	Bus
	Type de virage	P	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	largeur du dormant mamerie	P	Observé / mesuré	to: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	P	Observé, mesure	Baie en fond de balcon
	Avancée 1 (profondeur des masques proches)	P	Observé/mesuré	<1m
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Masque homogène
	Haxeura]	P	Observé / mesuré	-60-90
	Surface de bales	P	Observé / mesuré	4,4 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Ouest
	Orientation des bales	P	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesure	Rod es-ten tires battantes
	Porte-fondire 2 Quart	Type menuiserie	P	Observé / mesure
Type de vitrage		P	Observé / mesuré	simple vitrage
Positionnement de la menuiserie		P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant meriserie		P	Observé; mesuré	Lp:5cm
Type volets		P	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
Type de masques proches		P	Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
Avancée 1 (profondeur des masques proches)		P	Observé / mesuré	<1m
Type de masques lointains		P	Observé / mesure	Masque homogène
Hauteur a (°)		P	Observé / mesuré	60-90
Surface de porte		P	Observé / mesuré	1,9 ma
Forts	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Type de local adjacent	P	Observé/mesuré	un hall denrée avec dispositif de fermeture automatique
	Surface Aiu	P	Observé/mesuré	41m²
	Etat isolation des parois Aiu	P	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	P	Observé/mesuré	5.57 me
	Etat isolatinn des parois Aue	P	Observé, mesure	non isolé
	Nature de ta menuiserie	P	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	P	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'anchillité	P	Observé / mesuré	non



	Positionnement de la menuiserie	P	Observé ; mesuré	au nuitéreur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé ; mesuré	Lp:5cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Ouest / Parte-fendire 1 Sud
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	P	Observé / mesure	21.5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp:5cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique :	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Ouest / Porté/fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	P	Observé / mesure	8,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp:5cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3 (néga)	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 2 Nord/Porte
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5m
	largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp:5cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Ouest/Plafond
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	14,6 m
Pont Thermique 5	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Ouest / Plancher
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue/JITE
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	14,6 m
Pont Thermique 6 (néglé)	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 2 Nord/Plato nd
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4,4 m
Pont Thermique 7 (Gdlg)	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 2 Nord/ Plancher
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue/HE
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4,4 m

Systèmes

donnée entrée		origine de la donnée	valeur renseignée	
Ventilation.	Type de vent Nation	P	Observé / mesuré	Vera nation naturelle par condkt
	Façades exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	P	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	P	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
Chauffage	Surface chauffée	P	Observé / mesuré	46,89 m
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesure	B
	Type générateur	P	Observé / mesure	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	1948-█
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	P	Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	P	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T* Fonctionnement	P	Observé / mesuré	nan
	Présence vent Na tear / dispositif circulatinn air dans circui combustion	P	Observé / mesuré	non



Type émetteur	P	Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
Température de distribution	P	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
Année installation émetteur	P	Observé / mesure	Inconnue
Type de chauffage	P	Observé / mesuré	central
Équipement d'intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Présence complage	P	Observé / mesure	0
Nombre th niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
Type générateur	P	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
Année installation générateur	X	Valeur par défaut	1948
Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Gaz Naturel
Type production ECS	P	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Présence d'une veilleuse	P	Observé / mesuré	non
Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
Présence d'une régulation/Ajust.T* Fonctionnement	P	Observé / mesuré	non
Présence ventilateur / dispositif circulation dans circuit combustion	P	Observé / mesuré	non
Type de distribution	P	Observé / mesure	Réseau collectif isolé non bouclé
Bouclage pour ECS	P	Observé / mesure	non
Type de production	P	Observé / mesure	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret n°2008-461 du 25 mai 2003, arrêtés du 10 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art 1271-4 à 6 ; loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION France -1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)





**Rapport de MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE
CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI
(listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)**

Numéro de dossier : 12173
Date de repérage : 24/11/2023

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation. Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21 et R. 1334-23 et 24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique, Arrêté du 12 décembre 2012, décret 2011-629 du 3 juin 20*11.
Norme (s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'août 2017: Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Immeuble bail visité	
Adresse	Rue : Résidence Les Terrasses des allées du Bots 65 Terrasses de* allé** du Bol* Bat 3, RDC, Porte 318, Bât., escalier, niveau, appartement n°. lot n°., Lot numéro 318+251+582 Code postal, ville : 34060 MONTPELLIER Section cadastrale LS, Parcelle(s) n° 0013
Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives
Type de logement : Appartement
Fonction principale du bâtiment : -Habitation (partie privative d'immeuble)
Année de construction : Avant Juillet 1997

L* propriétaire et le donneur d'ordre	
Leis, propriétaires} :	Nom et prénom :—Success. Adresse : Résidence Les Terrasses des allées du Bois 65 Terrasses des allées du Bote Bat 3, RDC, Porte 318, 34080 MONTPELLIER
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :EXADEX Adresse ; 161 Rue Yves Montand 34080 MONTPELLIER CEDEX 4

Le(s) signataires				
	NOM Prénom	Fonction	Organism* certification	Détail de la certification
Opérateurs) de repérage ayant participé au repérage et autorisant à diffuser le rapport	GRIZIAUX Bastien	Opérateur de repérage	BUREAU VERRAS CERTIFICATION France	Obtention : 27/04/2022 Échéance : 27/04/2029 N° de certification : 8111551
Raison sociale et nom de l'entreprise : FOCUS DI AGNOSTICS MONTPELLIER Adresse; 2 ter a venue de la Galine - 34170 CASTELNAU.LE LEZ N um é ro SI RET :91232575000012 Désignation de la compagnie d'assurance . KLARITY Numéro de police et date de validité z.CDIAGK000017 / 31/12/2023				

Le rapport de repérage
Dated émission du rapport de repérage : 24//2023, remis au propriétaire le 24/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 15 pages



Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire (s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.21 L'intitulé de la mission
 - 3.22 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.23 L'objectif de la mission
 - 3.24 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.25 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.25.1 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1.- CONCLUSIONS RAPPORT AMIANTE

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
 - Revêtements durs (plaques de menuiseries) (Chambre 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Revêtements durs (plaques de menuiseries) (Séjour) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique *
 - Revêtements durs (plaques de menuiseries) (Loggia 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante:

Localisation	Parties du local	Raison
Tous locaux	Coffrages et doublages	Eléments fixes, masquants et dépourvus de trappes de visite.
Tous locaux	Matériaux sous revêtements en place (muraux, de sol, plinthes...)	Revêtements en surfaces collés ou fixes, non démontables sans destruction



·Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

La mission du technicien consiste à rechercher, sans examen destructif, dans la limite du bien désigné ci-dessus, les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la réglementation en vigueur. Nous n'excluons donc par la présence de matériaux contenant de l'amiante, invisible car inaccessible (présence de coffrages, doublages, revêtement collés ou prélèvement impossible sans altérer l'état du matériau au risque de le rendre impropre à sa destination.

Pour les biens en copropriété, nous rappelons que ce document doit être complété par la fiche récapitulative du dossier technique amiante visant le repérage de la partie commune.

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

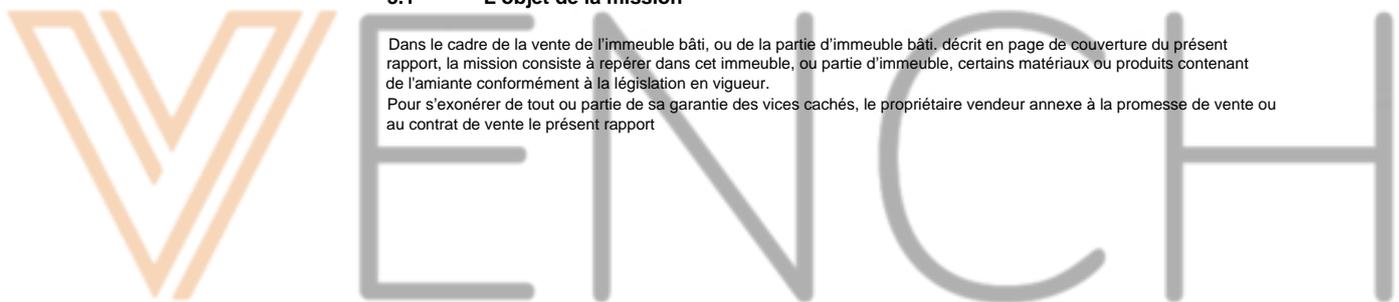
Raison sociale et nom de l'entreprise :..... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
 Adresse:.....
 Numéro de l'accréditation Cofrac:..... -

3. - La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport



3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.*»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, d'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code de la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

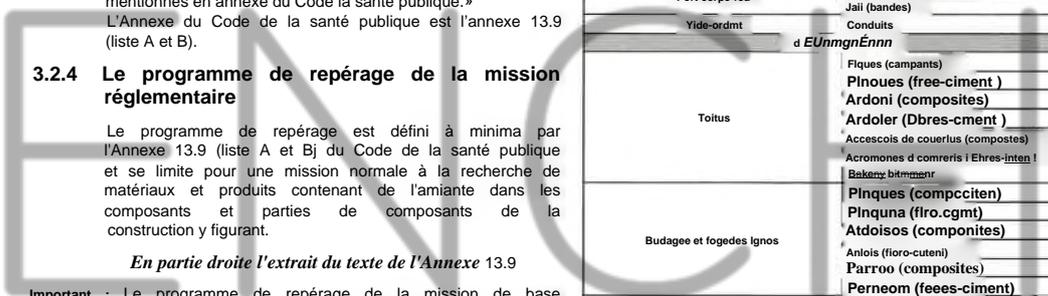
Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Entrée,
Salle de bain,
Chambre 1,
Séjour,

Cuisine,
Wc,
Loggia 1,
Loggia 2,
Sous-Sol - Cave 251

Listra	
Composant de la construction	Paris th ccmpMmlävénfur o à soder
Flocegn, Celrifugreges, Femx plfondt	Flocuga, Calorifurneges Foex plafonds
U+ B	
Coponant de le conduction 1 Partie ch compoeznt vérifierou d sonder	
L Pmoledatierinuideuras	
Mars, Chisome "on da" el Poloerr (perpMitqd e intoriu)	Enduit projeté Rovétercont dus (plaguns d morros) Rvêtement dus (ordnnie-ciment) Entoureges d polewur (carton) Entouregesde poterur(aminnde-timmi) Entomges d potenux (uaiFtion sandwich) Entoureges de polesu (carton+plitre) Coffing pardu Endails ;projetés Penaus da cloisons
Clisors Ogn es paélibrigosoo),Oeimee et Cofias varticeuz	2 PjindLsr T ilfiacnit
Phforb, Pouls st Chmperles, Geles et Coffias Homonan	Erdmis projetés Pomeau collés ou vissés Dallatdocol
Pioche»	3 Codit; cauünwru ft éuiperunts intérieunz
Conduits de fbks (afc. con, enree fokks)	Conduits Enveloppes de calorifuges Cipes coupe-feu Volets coupe-feu Fibowheg Jamb (beasen) Jail (bandes) Conduits
Chpeisvolts coupo-fou	d EUnmgnÉnnn
Port corpe-foa	Fiques (campants) Pinoues (free-ciment) Ardoni (composites) Ardoler (Dbres-cment) Accesscois de couerlus (composites) Acromones d comeris l Ehres-inten ! Bakery bitmgnr
Yide-ordimt	Pinques (compcciten) Pinquna (firo.cgmt) Atdoisos (componites) Anlois (firo-cuteni) Parroo (composites) Perneom (feees-ciment) Conduites deaur plrvinks en anianie-ciment Conduites deour uses en amiante-ciment Conduits de fune en omianie -cirent
Toitus	
Budagee et fagedes Ignos	
Conduits en toiu et foçnde	



Localisation	Description
Entrée	sol Granito Mur Enduit peint Plafond Hlâtre peint Porte(s) en bois Plinthes en carrelage
Salle de bain	So Grenito Mur Falence, enduit peint Plafond Plâtre peint Porte(s) en bois Plinthes en carrelage
Chambre 1	Sol Granito MUT Enduit peint Plafond Plâtre peint Fenêtres en bois Porte(s) en bois Plinthes en carrelage
Séjour	Sol Granito Mur Enduit peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en carrelage
Cuisine	Sol Granito Mur Falence, enduit peint Plafond Plâtre peint Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en carrelage
We	Sol Granito Mur Enduit peint Plafond Plâtre peint Porte(s) en bois Plinthes en carrelage
Loggia 1	Sol Béton Mur Enduit peint Plafond Béton peint
Loggia 2	Sol Béton Mur Enduit peint Plafond Béton peint
Sous-Sol - Cave 251	Sol Béton Mur Béton Plafond Béton Porte(s) en bois

4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble btien toute sécurité	-

Observations : Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 24/1/2023

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme N F X 46-020.

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique. L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage. L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche. Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.



5.- Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	État de conservation** et préconisations*	Photo
Chambre 1	Identifiant: MOOT Description: Revêtements durs (plaques de menuiseries) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP* Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Séjour	Identifiant: MOOT Description: Revêtements durs (plaques de menuiseries) Liste selon annexe.13-9 du CSP; B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Loggia 2	Identifiant: M001 Description: Revêtements durs (plaques de menuiseries) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle) Résultat EP** Préconisation ; Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant Description
Néant	-



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 12173

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internetwww.sirioe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

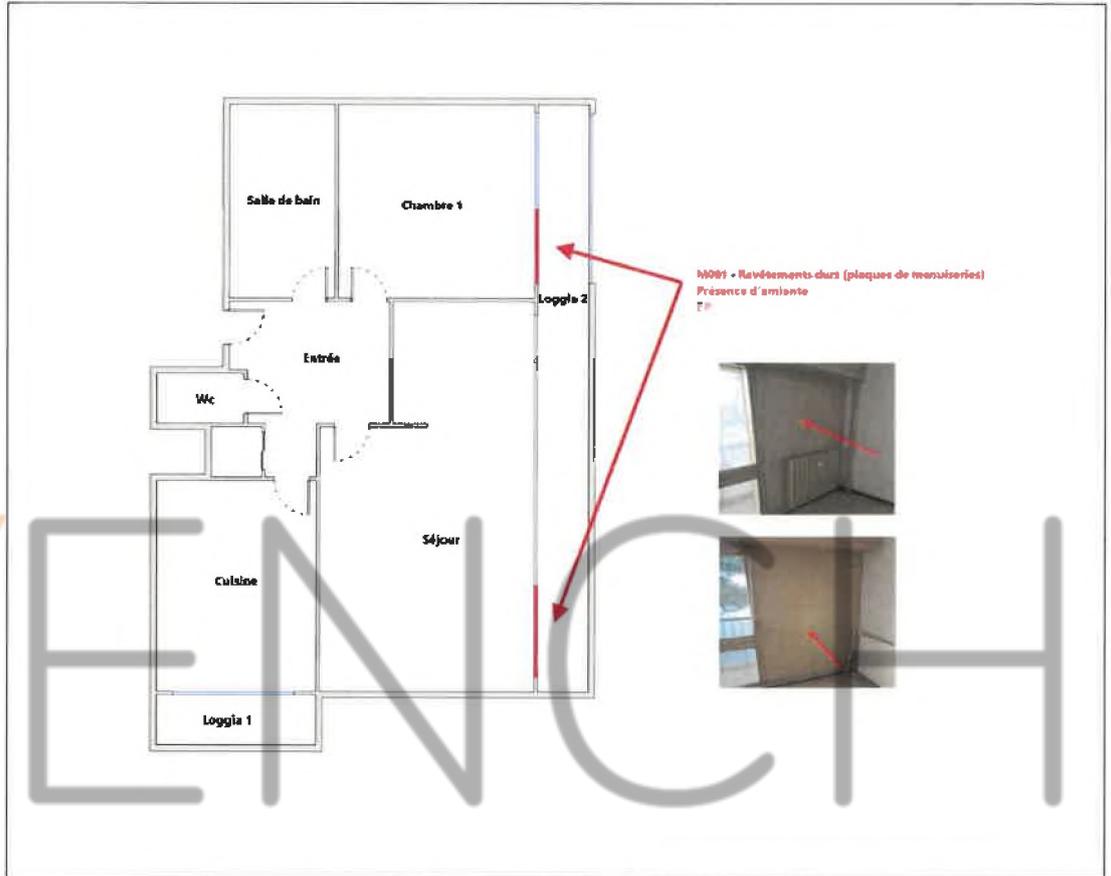
7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité



7.1 - Annexe - Schéma de repérage (non contractuel)



WENCTH



Photos

	<p>Photo n PhA001 Localisation : Chambre 1 Ouvrage : Parois verticales intérieures Murs. Cloisons en dur et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (plaques de menuiseries/ Description : Revêtements durs (plaques de menuiseries)</p>
	<p>Photo n PhA001 Localisation : Chambre 1 Ouvrage : 1 Parois verticales intérieures - Murs. Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs) Partie d'ouvrage : Revêtements durs (plaques de menuiseries. Description : Revêtements durs (plaques de menuiseries)</p>

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	* Composant de la construction	Partie du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible



7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles dévaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères dévaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

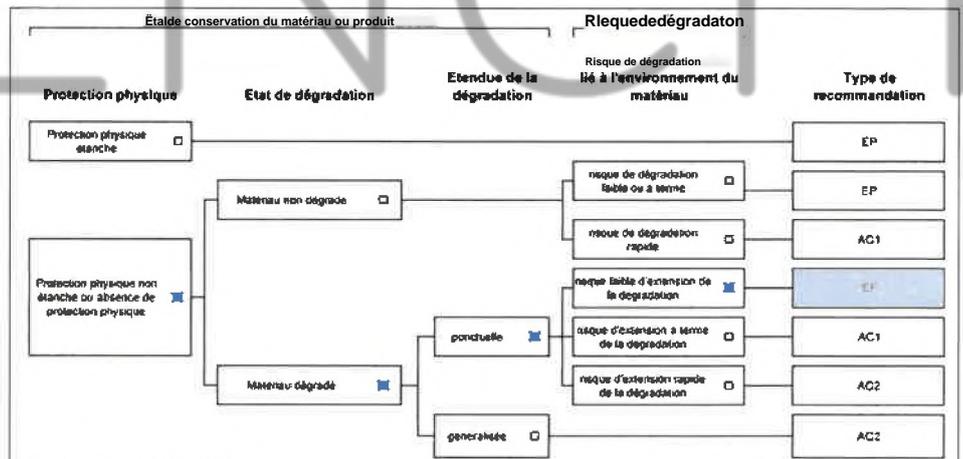
1 Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte (s) sur l'extérieur susceptibles, de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par Insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>F Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante,</p> <p>ou</p> <p>2° il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>F Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée.</p> <p>ou</p> <p>2° il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque.-).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre.-).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.</p>

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



Dossier n° 12173 JAUCH

Date de l'évaluation : 24/11/2023

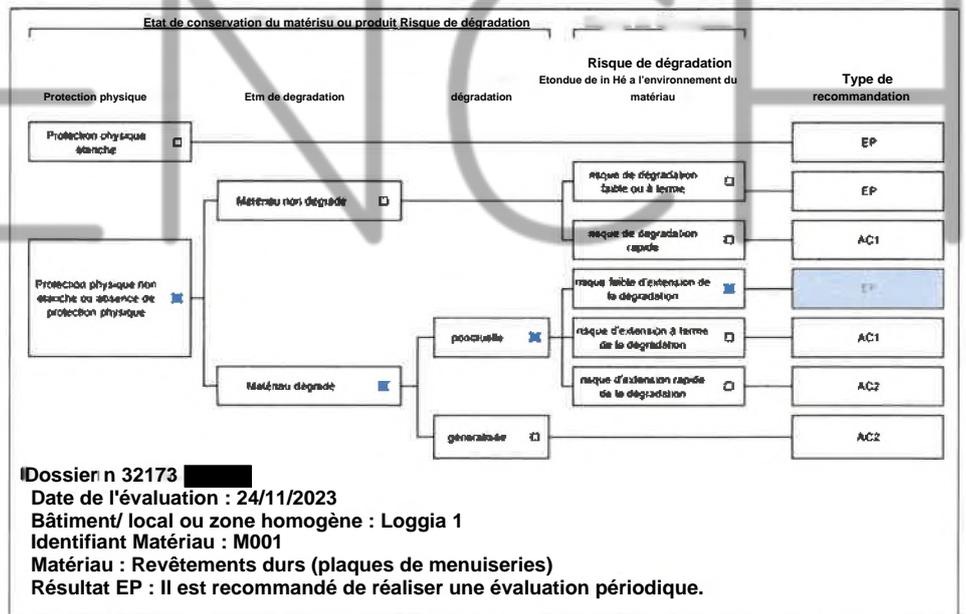
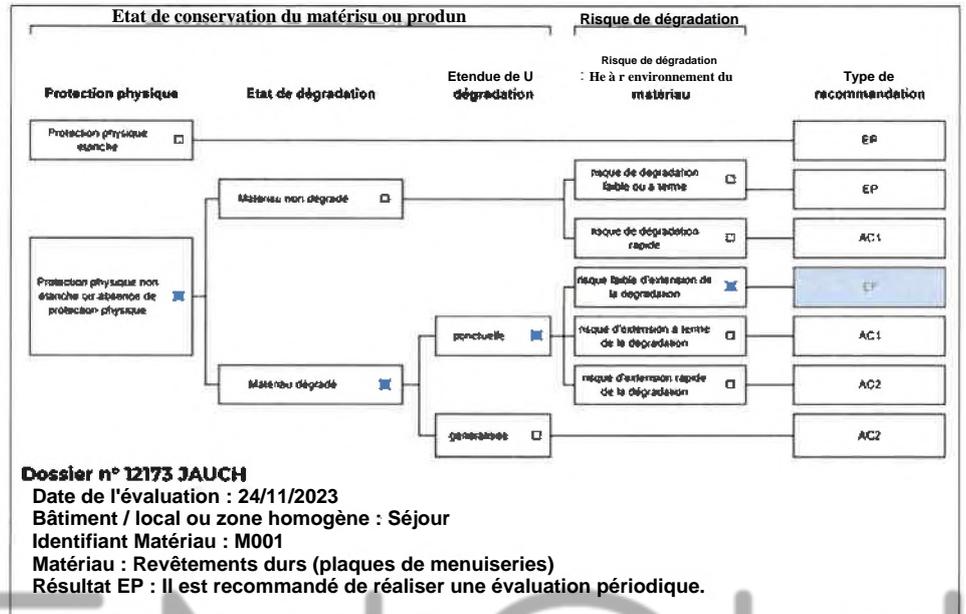
Bâtiment / local ou zone homogène : Chambre 1

Identifiant Matériau : MOO1

Matériau : Revêtements durs (plaques de menuiseries)

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.





Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

